

Résolution sur l'encadrement des loyers approuvée Une avancée qui ne doit pas rester un coup unique

Ce vendredi 1^{er} juin, le Parlement bruxellois approuvait une résolution demandant aux autorités fédérales de prendre des mesures de lutte contre la hausse des loyers. Cette résolution, finalement approuvée par tous les partis démocratiques à l'exception du MR et de l'Open VLD, était une initiative d'Alain Daems d'Ecolo et de Julie Fiszman du PS.

Dans cette résolution, le Parlement bruxellois demande un encadrement des loyers à travers :

- la détermination de loyers de référence sur base de critères objectifs tels que le nombre de chambres, la superficie, l'état ou la localisation de l'habitation;
- la création de commissions paritaires locatives dont la mission consisterait à vérifier que chaque habitation est louée à un prix proportionnel à son niveau de qualité.

Par ailleurs, le Parlement plaide pour une réglementation fiscale qui inciterait le bailleur à pratiquer des loyers se rapprochant le plus possible du loyer de référence. Cette réglementation concernerait autant la fiscalité fédérale que régionale.

En outre, la résolution demande la mise en place d'une série de mesures parmi lesquelles la fixation du du loyer pendant 9 ans et la révision de l'index des prix à la consommation.

Il va sans dire que cette résolution ravit le RBDH. Elle représente en effet un signal fort à l'adresse du gouvernement fédéral qui sortira des urnes le 10 juin tout en ayant le mérite de proposer des solutions au niveau de la Région.

La commission paritaire locative de Bruxelles-ville travaille déjà sur un système de loyers de référence. Si ce système se révélait 'viable' et était étendu à toute la Région de Bruxelles-Capitale, toutes les communes et la Région pourraient alors inciter fiscalement les bailleurs à ne pas laisser leurs loyers flamber voire même à les baisser.

Les partis politiques représentés au Parlement bruxellois ont fait une réelle avancée. Espérons qu'elle sera rapidement suivie d'autres.